

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 14 novembre 2018

N° 06

**Objet : Mise à disposition
Provence Alpes Agglomération –
Commune de Digne les Bains**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José

MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
RONDEAU Daniel
SERRA Victor
THONATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Géoparc de Haute Provence a postulé et a intégré le programme européen Ruritage coordonné par l'Université de Bologne, réunissant quarante partenaires à l'échelle internationale. Le Géoparc participe en tant que structure modèle sur l'intégration de l'art contemporain en milieu rural. Pour cela, il a fait appel à une structure partenaire : la ville de Digne Les Bains et plus particulièrement son service des Musées.

Le programme, qui se déroule sur 4 ans (été 2018- été 2022) prévoit des opérations qui visent à valoriser le patrimoine et les ressources locales. Une première phase de diagnostic sera suivie par des ateliers de travail avec des partenaires locaux. Ensuite l'accueil des structures partenaires permettra d'échanger les bonnes pratiques et créer des outils de diffusion (cartographies, sites, journaux, événements publics). Les partenaires sélectionnés comme répliquant sont les centres culturels Kibla et Kulprotur, tous deux en Slovénie.

Les objectifs du programme visent à :

- fédérer les acteurs du tourisme et de la culture de Provence Alpes Agglomération, qu'ils soient institutionnels (Géoparc, service des Musées, Office du tourisme, IDBL etc...) ou acteurs touristiques et économiques (association l'Art en chemin, guides accompagnateurs, hôteliers),
- densifier et diversifier les ressources et les financements des structures locales,
- améliorer la diffusion des réalisations innovantes et reconnues mise en place sur nos communes afin d'attirer de nouveaux publics,
- participer au développement économique de l'agglomération en y accueillant des partenaires et l'organisation d'événements.

Le programme prévoit une somme de 223 125 euros financée à 100% par l'UE sur 4 ans dont 60% disponible à partir de juin 2018. Ce montant est réparti entre le partenaire principal, le Géoparc Haute Provence et un tiers associé : le Service des Musées de la ville de Digne-Les-Bains. Le budget attribué au Géoparc de Haute Provence est de 138 062 euros. Le budget attribué au partenaire associé, ville de Digne-Les-Bains, Service des Musées, s'élève à 85 062 euros réparti comme suit : 10 687 euros frais de déplacement et 74 375 euros temps de travail du personnel du service musée (coûts indirects inclus).

Une convention entre PAA et la ville de Digne-Les-Bains doit permettre d'affecter le budget attribué au Géoparc vers le partenaire associé, qui doit assurer la conception et une partie de l'ingénierie du programme par la mise à disposition d'une partie de personnel scientifique.

Le programme reposant sur des échanges de compétences et de coopérations entre géoparc et structures internationales, il est nécessaire que le Géoparc de Haute-Provence puisse mobiliser en interne les ressources humaines en capacité de répondre aux exigences du programme : maîtrise parfaite de l'anglais, écrit et parlé, pour les échanges entre partenaires et l'animation des work shops, connaissance en matière d'art contemporain et de leur séjour, suivi administratif et financier d'un programme européen...

Il a été proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée e.legalite.com

99 DE-004-200067437-20181114-006 141121

Cette mise à disposition individuelle s'inscrit dans une mise à disposition générale de 3 agents spécialisés du service des Musées. Le nombre d'heures travaillés par ces trois personnes pour le compte de l'agglomération ne pourra pas excéder 648 heures en 2019, 291 heures en 2020 et 243 heures en 2021. Ce nombre d'heures correspond au montant de la subvention allouée.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99 DE-004-200067437-20181114-006 141120